



**Commune de Belmont-sur-Lausanne  
Municipalité**

**COMMUNICATIONS  
au Conseil communal, séance du 30 avril 2015**

**Gustave Muheim**

**Administration générale, Finances, Personnel, TL, Délégué  
aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous apporter le très cordial salut de votre Municipalité.

**Comptes 2014**

L'exercice 2014 clôture avec un bénéfice de Fr. 173'785.-. Le bonus est attribué au fonds de réserve pour couvrir les festivités du 850<sup>ème</sup> et au fonds de rénovation du bâtiment administratif.

Pour mémoire, le budget prévoyait un excédent de Fr. 4908.-.

Plus d'informations vous seront données au travers du préavis sur les comptes et le rapport de votre Commission des finances. Rendez-vous est pris avec vous le jeudi 25 juin pour en débattre.

Je vous remercie de votre attention.

*Gustave Muheim, syndic*

**Daniel Delaplace**

**Domaines – Forêts – Vignes – Bâtiments communaux - PPP  
(Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**

***Pas de communications***

**Chantal Dupertuis**

**Ecoles, Œuvres sociales, Affaires culturelles**

*Pas de communication*



**Philippe Michelet**

**Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts**

***Service des eaux***

Le dimanche 19 avril, dès la fin de l'après-midi, la moitié inférieure du village a progressivement été privée d'eau.

Comme toujours dans ce genre de problème l'effet « domino » se manifeste parfaitement.

La cause initiale est à rechercher à la station de pompage de la Mouette. La fosse de pompage alimentée par le lac de Bret et le Pays d'Enhaut, ayant un niveau d'eau trop bas a eu pour conséquence d'arrêter le pompage et de déclencher une alarme sur le piquet d'intervention.

Le second effet s'est produit au niveau du réservoir de Chatruffe. L'alimentation depuis la station de pompage étant interrompue, l'apport doit se faire depuis la Métraude. La vanne permettant l'alimentation depuis le réservoir de la Métraude ne s'est pas ouverte par la faute d'un électro-aimant qui s'est avéré défectueux.

Le troisième effet est l'alarme de niveau bas dans le réservoir de Chatruffe qui a été envoyée sur le piquet d'intervention mais qui n'est jamais arrivée sur son téléphone.

Finalement, c'est l'ouverture manuelle de la vanne d'alimentation depuis la Métraude qui a permis d'approvisionner à nouveau le réservoir de Chatruffe et de réalimenter la partie inférieure du village.

Les mesures correctrices suite à cette cascade de défaillances sont en cours d'analyse et de mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention.

*Philippe Michelet, municipal*



**Catherine Schiesser**

**Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme), Temples et cultes**

***Police des constructions***

En mars 2014, nous avons délivré un permis de construire pour la construction d'un immeuble sur la parcelle N° 186 du plan de quartier « En Arnier II ».

Cet immeuble comportait 28 grands appartements luxueux et 77 places de parc intérieures et extérieures.

Fin 2014, nous avons appris que les propriétaires de la parcelle l'avaient vendue à un fonds de pension, plus précisément celui de la banque Raiffeisen (Raiffeisen Genossenschaft St-Gallen).

De nouveaux plans ont été mis à l'enquête publique du 7 février au 8 mars dernier. Dans le même gabarit, ce sont maintenant 56 appartements « standards » du 1.5 pièces au 4.5 pièces qui seront construits et devraient être mis sur le marché de la location.

Il s'agit maintenant d'un bâtiment Minergie et le système de chauffage est une pompe à chaleur à sondes géothermiques en lieu et place du mazout, donc plus écologique.

Afin d'inciter la construction de bâtiments Minergie, un supplément de 5% de surface brute de plancher leur est alloué par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (art 97, alinéa 4). C'est pourquoi, 9 places de parc supplémentaires ont également été mises à l'enquête afin de répondre au règlement du plan de quartier qui impose une place de parc par tranche ou fraction de 80 m<sup>2</sup> + 20% supplémentaires pour les places visiteurs.

Une dérogation sur l'enveloppe extérieure de l'immeuble a été acceptée par la Municipalité et présentée à votre CCU. De l'avis de tous, la nouvelle façade côté route des Monts-de-Lavaux, est nettement plus esthétique. De plus, les superstructures pour les ascenseurs ont disparu.

Quelques derniers ajustements légaux doivent encore être réglés entre propriétaires voisins mais le premier permis de construire étant exécutoire, ne vous étonnez pas si les premiers travaux commencent.

Je vous remercie de votre attention.

*Catherine Schiesser, municipale*